



Produit vendu défectueux : recours ?

Par **Axel07**, le **12/10/2010 à 18:43**

Bonjour,
J'ai acheté une cuisinière qui s'est malheureusement trouvée être défectueuse dès sa mise en service.
Puis-je obliger le vendeur à venir la reprendre à domicile contre remboursement ou l'obliger à venir la réparer, à ses frais bien entendu ?
Y a-t-il une limite de km légale ?
En vous remerciant par avance,
Bien cordialement,
Axel07